Tu t’es séparé de fait? Tu as la garde d’enfant(s)?

Formulaire : **1040 Déclaration de statut familial**

Tu dois remplir ce formulaire pour informer l’Aide financière aux études d’une séparation de fait ou d’une garde d’enfants. Pour qu’un enfant soit considéré à ta charge, il doit vivre avec toi au moins 25 % du temps.

Tu dois fournir ce formulaire si aucun jugement de garde d’enfants n’a été entériné par la cour ou si toi et ton ex-conjoint avez convenu de modifier les modalités entourant la garde de votre ou de vos enfants. La signature de l’autre parent est, par conséquent, obligatoire.

Tu dois fournir ce formulaire si aucun jugement de cour n’a entériné une entente de garde d’enfants ou s’il y a eu des modifications aux modalités de la garde des enfants à ta charge. La signature de l’autre parent est, par conséquent, obligatoire.

Il n’est pas nécessaire de remplir ce formulaire si les deux parents de l’enfant vivent ensemble.

Pour être valide, ce formulaire doit obligatoirement être signé par un commissaire à l’assermentation dont la conseillère à la vie étudiante au cégep directement.

Besoin d’aide?

Clique sur le lien *Prendre rendez-vous*, complète et expédie ta demande de rendez-vous.

Nous rejoindre

Horaire

Du lundi au vendredi
De 8 h à 12 h
De 13 h à 16 h

Coordonnées

Téléphone : 819-478-4671, poste 4501

Courriel : daec@cegepdrummond.ca